



Parler climat et environnement dans le cadre des élections municipales 2026

Dans les derniers mois, les échanges sur le climat et l'environnement se sont polarisés. Les institutions et les agents publics chargés de mettre en œuvre les politiques publiques sur ces sujets, ont été stigmatisés, des reculs ont été enregistrés, tant dans la réglementation nationale que dans un cadre européen ou international.

La mise en œuvre de 70 % des dispositions sur le climat et l'environnement dépend de l'engagement des collectivités territoriales, en particulier du « bloc communal » (communes et établissements publics de coopération intercommunale – EPCI).

Aussi, comme d'autres associations et collectifs, **Une Fonction publique pour la transition écologique [FPTE]** s'inquiète de la place qu'occuperont, dans la campagne des élections municipales, le climat et l'environnement. En faire uniquement un sujet de confrontation, ou à l'inverse, éluder ces sujets devenus clivants, engage l'avenir : le temps perdu ne se rattrape pas, et un cercle vicieux de démotivation des citoyens et de fragilisation des politiques engagées au cours des quinze dernières années risque de s'enclencher.

Une FPTE propose dans cette note une réflexion sur une manière d'aborder ces sujets qui tienne compte des tensions et contribue à les surmonter. Cette note s'adresse à toutes celles et ceux qui s'intéressent à la question et notamment, à tous les candidats et candidates, quelles que soient leurs sensibilités politiques.

Pourquoi en parler ?

Parce que la crise climatique et environnementale est un motif majeur de préoccupation pour les citoyens

D'après les sondages¹, entre 70 et 80 % des Français se déclarent préoccupés/inquiets des questions climatiques et environnementales.

Selon un sondage commandé par le ministère de la Transition écologique à l'institut Harris Interactive et publié en janvier 2024 par *La Tribune Dimanche*², « 86 % de la population se dit inquiète face au réchauffement de la planète. C'est même leur principal sujet de préoccupation après le pouvoir d'achat et devant l'insécurité, le système de santé ou les guerres dans le monde ».

Un article paru dans *La Dépêche* le 4 avril 2025³ analyse une étude Ipsos Global Advisor réalisée à l'occasion de la Journée de la Terre : 75 % des Français interrogés se déclarent préoccupés par les impacts déjà visibles du dérèglement en France ; 67 % jugent qu'un réchauffement de 1,5 °C serait grave.

Les attentes à l'égard tant du gouvernement que des entreprises sont grandes : « 66 % des Français estiment que si le gouvernement n'agit pas, il trahira ses engagements envers les citoyens.

¹ Par exemple, sondage IFOP-Le Figaro 2023 [Les Français et les risques climatiques - IFOP](#), rapport annuel du Conseil économique, social et environnemental 2023 [Le Rapport annuel sur l'état de la France](#), le CESE a adopté l'avis | [Le Conseil économique social et environnemental](#), sondage IFOP juillet 2023 [Les Français et le réchauffement climatique : perceptions, comportements et anticipations - IFOP](#)

² Sondage : 4 Français sur 10 se disent mal informés sur le changement climatique et ses effets

³ [Des Français inquiets par le réchauffement climatique, mais peu convaincus par les réponses - ladepeche.fr](#)



Même constat du côté des entreprises : 61 % pensent qu'elles manqueraient à leur devoir envers leurs salariés et leurs consommateurs si elles restaient passives. »

L'étude sur « la perception par les Français des enjeux et des mesures écologiques » publiée en octobre 2025 par le Réseau Action Climat sur la base d'un sondage IPSOS⁴ montre que 91 % des personnes interrogées sont inquiètes des conséquences du changement climatique ; pour 68 % des sondés, le gouvernement ne va pas assez loin dans les mesures mises en place ; 56 % souhaitent voir l'environnement traité comme un des axes d'action prioritaires des pouvoirs publics. Ces préoccupations recueillent des pourcentages non négligeables y compris chez les sympathisants de partis qui ne portent pas vraiment ces sujets.

Parce que ces questions concernent le milieu de vie et sont donc un enjeu local, ainsi qu'un enjeu de souveraineté nationale

Un argument souvent utilisé par les adversaires de la transition écologique est que les émissions de gaz à effet de serre de la France ne représentent que 1 % environ des émissions mondiales. La « responsabilité » des émissions pèserait donc bien davantage sur les principaux émetteurs : Etats-Unis, Chine, pays émergents... et il serait inutile de s'imposer des contraintes car « cela ne fait pas la différence ».

A cela, on peut répondre que :

- La maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les pollutions a des effets bénéfiques sur le plan local : réduction de la pollution de l'air (40 000 victimes par an actuellement), réduction de la pollution des eaux et des sols, une alimentation plus saine, des effets bénéfiques sur la biodiversité, sur la santé...
- La réduction de la consommation d'énergie et la lutte contre le gaspillage permettent de faire des économies.
- Le choix de filières nationales ou européennes, même si plus onéreux à court terme, et la réorganisation en circuits courts, permettent de redynamiser des secteurs économiques locaux et de réduire la dépendance vis-à-vis de l'étranger.
- Les nouveaux métiers et l'innovation technologique liés à la transition écologique contribuent à orienter l'activité économique vers les secteurs d'avenir pourvoyeurs d'emplois.
- Les aménagements liés à l'adaptation au changement climatique (préservation des milieux naturels et de la biodiversité, gestion quantitative de l'eau, solutions fondées sur la nature, nature en ville...) permettent d'améliorer la sécurité, le confort de vie, et sont des facteurs d'attractivité du territoire.

Parce que les collectivités territoriales, en particulier le bloc communal, exercent des responsabilités sur ces sujets à travers leurs compétences

Les collectivités territoriales sont tenues de mettre en œuvre les dispositions légales et réglementaires et de décliner sur leur territoire les stratégies et plans d'action nationaux (stratégie nationale bas carbone [SNBC], plan national d'adaptation au changement climatique, stratégie nationale Biodiversité 2030...). Toutes les collectivités doivent présenter chaque année, dans le cadre de la procédure budgétaire, un rapport sur leur situation en matière de

⁴ <https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2025/10/ipsos-bva-pour-les-reseau-action-climat-enquetes-sur-les-mesures-ecologiques-octobre-2025.pdf>



développement durable et de mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations Unies.

Elles peuvent agir sur deux plans :

- En tant que gestionnaires de services publics : par exemple, végétalisation des cours d'école, alimentation saine dans les cantines, isolation des bâtiments communaux, éclairage public sobre, développement des mobilités douces...
- En tant qu'animatrices de leur territoire : elles agissent par le biais des mesures d'urbanisme et d'aménagement et en encourageant les entreprises et les citoyens à orienter leurs propres actions vers le développement durable.

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants doivent établir des plans d'action dits **PCAET (plans climat-air-énergie territoriaux)**. La réduction **des émissions de gaz à effet de serre** donne en outre lieu à une déclaration de bilan périodique.

Les collectivités territoriales inscrivent leurs actions en matière de climat et environnement dans le cadre du SRADETT (Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire) de leur région, document central concernant la transition écologique dans tous ses aspects dans chaque région⁵.

Bien entendu, l'énoncé de ces compétences/obligations/acronymes n'est pas un bon élément de communication vis-à-vis des citoyens, mais ce sont des données importantes, bien présentes à l'esprit des élus et candidats.

Comment en parler ? (pendant la campagne et pendant le mandat)

En évitant l'instrumentalisation politique

Dans le contexte actuel, certains partis ou mouvements se sont approprié l'écologie, et inversement ce terme sert de repoussoir pour d'autres partis, mouvements ou lobbies. Cette instrumentalisation contraste avec l'universalité du sujet dont on traite : il s'agit de l'air, de l'eau que toute l'humanité a en partage, de phénomènes naturels et de pollutions qui ne connaissent pas de frontières... Il est paradoxal que des domaines où nous sommes tous, dans le monde entier et dans notre pays, confrontés aux mêmes défis, soient devenus des facteurs de division.

Le débat a besoin d'être apaisé, pour permettre au climat et à l'environnement de retrouver leur caractère de « **bien commun** », dont la protection ressort de **l'intérêt général** et doit être assurée par les pouvoirs publics quelle que soit leur orientation politique.

D'ailleurs, de nombreuses collectivités territoriales, de toutes tendances et de toutes tailles, mènent, souvent de longue date, des **actions** pour la protection du climat et de l'environnement.

⁵ Créé par la loi NOTRe du 7 août 2015 et mis en place dans chaque région sauf Ile-de-France, régions d'outre-mer, et collectivités à statut particulier (Corse) qui ont un autre document.



En apaisant le débat

Cela passe par une **attitude d'ouverture, d'écoute et de tolérance**. Il convient d'éviter les « vérités assénées », les remèdes tout prêts, les injonctions. Utiliser des termes clivants empruntés au domaine moral (« attitude irresponsable », « démarche vertueuse », « génération coupable », etc.) est contre-productif puisque l'objectif est de rebâtir un consensus. Il faut reconnaître les obstacles matériels (moyens financiers, conditions de vie particulières des intéressés) et psychologiques (difficulté à changer d'habitudes, attachement culturel à certaines pratiques), non pas pour « excuser » les intéressés et les exempter de contribuer à la transition, mais pour les accompagner, dans le cadre d'une **transition juste**.

Une approche prudente et humble est de rigueur. A moyen et long terme, on ne sait pas exactement comment les phénomènes constatés, notamment aux échelles globales comme les phénomènes climatiques, vont évoluer ni comment ils vont interagir les uns sur les autres. **L'incertitude** fait partie de la démarche de transition écologique et est prise en compte par les scientifiques du GIEC eux-mêmes⁶.

Les gestionnaires publics mettent en œuvre avec plus d'assurance les mesures répondant à une évolution sur le court et moyen terme (notamment avec les « mesures sans regret »⁷). Quant aux projets d'aménagement à long terme, ils doivent faire l'objet d'**évaluations environnementales** mettant en balance leur impact écologique, le besoin auquel ils répondent, leur coût, etc., en évitant les risques de « **maladaptation** »⁸.

En mettant en balance les coûts (financiers et non-financiers) de l'inaction et les coûts et bénéfices de l'action

Selon le rapport de l'économiste Sir Nicholas Stern en 2006, les dépenses occasionnées par la transition écologique sont bien moindres que le coût futur des dommages occasionnés si rien n'est fait (**coût de l'inaction**). En 2021, une étude de la Banque mondiale⁹ estimait qu'un euro investi dans l'adaptation permet de rapporter ou économiser entre 2 et 10 euros.

Les dommages climatiques et environnementaux génèrent des **coûts financiers** (exemples : coût social des maladies suite à la pollution de l'air, à l'usage de produits phytosanitaires toxiques, coûts de reconstruction suite aux inondations, coûts assurantiels...). Ce sont aussi des **dramas humains individuels et collectifs** (Vésubie, Nord-Pas de Calais, villages alpins détruits par les éboulements, baisse de rendement des cultures suite au réchauffement et à la sécheresse...).

Il est donc de l'intérêt de tous de réfléchir à ce qui peut être fait, à l'échelle du territoire, pour **éviter ou atténuer les dommages futurs**, en mettant en évidence les **bénéfices immédiats ou progressifs de l'action** (santé publique, confort de vie, qualité de l'air, alimentation, emploi local, réduction des inégalités...).

⁶ Les rapports du GIEC accompagnent chacune de leurs projections, elles-mêmes fondées sur un solide travail de recueil de données, d'indices de probabilité (très haut, haut, moyen...)

⁷ Ce sont les mesures dont les bénéfices sont supérieurs aux coûts. Par exemple, toutes les mesures de réduction de l'impact écologique : économies d'énergie/efficacité énergétique, économies/récupération d'eau, réduction des déchets/recyclage, mesures favorisant la biodiversité...

⁸ C'est-à-dire les mesures qui, pour un bénéfice apparent ou à court terme, comportent des inconvénients ou risques pour le long terme (ex : construction de digues).

⁹ <https://documents1.worldbank.org/curated/en/566041614722486484/pdf/Enabling-Private-Investment-in-Climate-Adaptation-and-Resilience-Current-Status-Barriers-to-Investment-and-Blueprint-for-Action.pdf>



En partant du besoin, de la situation locale

Les principes généraux de la transition écologique et les politiques publiques valent pour l'ensemble du pays, mais leur mise en œuvre est aussi diverse que les territoires et varie selon leurs **caractéristiques géographiques, démographiques, sociologiques, économiques**. Une mesure/un projet est d'autant plus convaincant et acceptable qu'il répond à un **besoin** bien identifié, plutôt qu'à un principe général. Le choix doit donc partir de l'analyse de la situation locale, des **vulnérabilités et fragilités** identifiées, des améliorations souhaitées. La transition écologique est inséparable de sa **territorialisation**.

Les mesures programmées doivent être les plus **concrètes** possibles, en privilégiant celles qui auront un impact visible rapide. Se mettre d'accord sur des actions possibles est une perspective rassurante pour les citoyens, souvent convaincus qu'il faut « faire quelque chose » mais pleins d'interrogations face au « comment agir ? ».

En se projetant dans l'avenir

La gestion de la temporalité, sur ces sujets, n'est pas facile : il s'agit de définir des projets, avec des priorités, **pour la durée du mandat électif mais en se projetant également au-delà**, surtout lorsqu'il s'agit de projets d'aménagement lourds ou d'infrastructures.

Construire, avec les parties prenantes, un « **futur désirable** » permet d'offrir une perspective positive en fonction de laquelle programmer les projets.

S'appuyer sur les efforts déjà réalisés (car les administrations précédentes ont déjà mis en œuvre des mesures) et **leurs effets positifs** déjà constatés, permet de créer un socle de départ et facilite la projection.

En impliquant toutes les parties prenantes

La transition écologique peut être facilement considérée comme une obligation « venue d'en haut », technocratique, déconnectée de la « vraie vie », ou comme « une case à cocher ». Ce sera alors un effort réalisé en pure perte.

Pour être acceptées et soutenues par la population, les mesures envisagées doivent impliquer dès le départ **les citoyens** et, plus généralement, **les acteurs du territoire** (métiers, entreprises, associations...), en les faisant coopérer les uns avec les autres pour **l'identification et l'élaboration** de solutions.

La **coopération avec les autres administrations** impliquées sur le territoire – services déconcentrés de l'État, agences et établissements publics, collectivités territoriales d'autres niveaux – permet de tirer profit des instruments de planification et de financement déjà mis en place et de travailler en cohérence avec les territoires avoisinants.

En s'appuyant sur les sujets majeurs de préoccupation

Certains sujets sont plus parlants que d'autres, plus facilement abordables, c'est donc avec eux qu'il est recommandé de démarrer les discussions, par exemple :

- **La santé** : c'est probablement le sujet le plus susceptible de mobiliser pour l'action, car il touche les personnes dans leur vie personnelle et familiale. Il s'agit de faire comprendre que la santé humaine est directement liée à celle de l'environnement, à sa



protection, à celle de la biodiversité¹⁰, à la lutte contre les pollutions et nuisances environnementales.

- **L'alimentation** : disposer d'une alimentation saine et de qualité, pour soi-même et ses enfants, est un souhait largement partagé. Il est lié aux circuits courts, au développement d'une agriculture locale durable, à une offre à la fois abordable et permettant la juste rémunération des producteurs. Il s'agit de rendre ces objectifs possibles en surmontant les obstacles actuellement constatés.
- **La protection du patrimoine naturel** est susceptible de rassembler un grand nombre de personnes de toutes générations et animées de préoccupations très diverses (souvenirs d'enfance, lien à la nature, défense de la biodiversité...).
- **La protection des citoyens** est une attente majeure de ceux-ci face aux pouvoirs publics et cela vaut pour les autorités locales comme nationales. Ainsi, les politiques d'**adaptation au changement climatique**, destinées à prévenir ou réduire les risques (épisodes météorologiques violents, inondations, submersion, sécheresses, canicules...) bénéficient-elles d'une grande acceptabilité, à condition d'être expliquées et concertées avec les parties prenantes.
- **L'économie du territoire** est un objectif important. L'enjeu est de veiller à ce qu'ils soient compatibles avec les préoccupations climatiques et environnementales, en évoluant vers **l'économie durable**. La transition écologique offre de **nouveaux métiers et de nouveaux secteurs** d'activité, des opportunités à ne pas laisser passer.
- **La « transition juste »** : dans notre société marquée par des inégalités croissantes, la transition écologique risque d'être un facteur supplémentaire d'inégalités. Bâtir un consensus local autour de la transition doit donc prendre en compte les catégories sociales pour lesquelles la transition est difficile à engager pour des raisons financières ou autres. La transition écologique ne peut passer à côté du « vivre ensemble ». **Les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU** font le lien entre les objectifs environnementaux et les objectifs sociaux¹¹.

En adoptant une « charte » ou un « code de conduite »

Les propositions des candidats ne peuvent être qu'esquissées dans le cadre de la campagne électorale, l'essentiel étant d'amorcer le débat.

Un objectif de campagne pourrait être, néanmoins, de concrétiser une « charte » ou un « code de conduite » jetant les bases de principes d'action et d'une méthode de travail pour le futur mandat.

¹⁰ L'approche « One Health » (« Une seule santé ») souligne les interdépendances entre santé humaine, animale et environnementale.

¹¹ Voir l'action du réseau « Elus et ODD », mobilisé dans la perspective des élections municipales [L'Agenda 2030 au cœur des municipales 2026 – Colloque \(28 février 2025\) – ANPP](#). Voir aussi la « boîte à outils » [Les ODD à portée de main avec la Boîte à outils ODD - L'Agenda 2030 en France](#)